



World Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Programme
Alimentaire
Mondial

برنامج
الأغذية العالمية

The Food Aid Organization of the United Nations System

Reference : JG/ndg
WFP/247
ORG 90/5
Quote :



Dakar, le 7 Mai 1999

Cher Monsieur Ka,

**Objet : Réunion du comité de suivi des engagements
en faveur de la femme**

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du comité de suivi des engagements du PAM et de ses partenaires en faveur de la femme prévue le **18 mai 1999 à 10 Heures** au Bureau du PAM.

L'ordre du jour provisoire prévoit :

- le suivi du plan d'action : tour de table sur les avancées réalisées par les différents projets / partenaires ;
- la programmation des missions de suivi sur le terrain : pour l'ensemble des membres du comité il est prévu une mission de trois jours dans chacune des sept régions couvertes par le Programme de Pays (deux membres du comité par mission) ;
- les informations sur les suites données par le Siège du PAM aux Propositions d'Actions – Fonds Genre ;
- divers.

Veillez agréer, Cher Monsieur Ka, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J. : Compte-rendu réunion du 22 décembre

Joseph Budarara
Représentant du PAM

Monsieur Ousmane KA
Ministère de la Famille, de l'Action
Sociale et de la Solidarité Nationale
DAKAR

Distribution : JB, MS, JG, Dossier, Chrono

Bureau du Représentant
19, Rue Parchappe
B.P. 154
Dakar – SENEGAL
☎ 823.23.46 / 823.22.43 / 823.32.44
Télex : 51 246 WORFOOD SG
Fax PAM 822.37.98 – PNUD 823.55.00
E-mail : WFP@pamdkr.cyg.sn

PROJET DE FORESTERIE COMMUNAUTAIRE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(PRO.FO.CO.PE/PAM/SEN/4386)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI
DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA FEMME**

Le mardi 22 décembre 1998 à 9 heures, s'est tenue dans les locaux du PAM, la réunion du Comité de suivi des Engagements en faveur de la femme, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- le fonctionnement du Comité ;
- le suivi du plan d'action ;
- les propositions pour l'utilisation du fond genre annoncé par le siège du PAM ;
- divers.

ont assisté à cette réunion :

- Jeanne GOUBA, PAM
- Issa BEYE, PAM
- Pierre DIOH, CARITAS
- Bolly NDAO, Cantines scolaires
- Ousmane KA, Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
- Laobé Sock NDIAYE, Fédération des Associations Féminines du Sénégal
- Abdoul Aziz DIOP, PROFOCOPE .

Absent Excusé :

- AGETIP.

Après un bref rappel de clarification sur l'atelier de Somone des 15, 16 et 17/07/98, qui situait les travaux dans le cadre d'une sensibilisation et d'approches des partenaires du PAM, la réunion a adopté l'ordre du jour proposé.

Pour le premier point, la réunion a adopté les propositions contenues dans le document du séminaire (page 28) en ce qui concerne le fonctionnement et recommande de prendre en compte le genre dans les préoccupations de chaque projet à travers des indicateurs et un tableau de bord tout en facilitant les échanges d'expérience entre projets. A la suite des différentes interventions riches et variées, la réunion recommande à ce que :

- la mission de formulation des volets foresterie et sécurité alimentaire attendue au siège du PAM rencontre le comité ;
- le comité soit représenté en qualité d'observateur au sein du Comité Local d'Approbation des Projets (CLAP) ;
- ✕ • un planning de travail soit élaboré pour chaque projet en mettant l'accent sur les activités prioritaires pour corriger les déséquilibres genre ;
- ✕ • l'opérationnalisation du genre ait comme porte d'entrée la famille pour toucher l'égalité ;
- ✕ • un deuxième représentant pour le MEASSN soit intégré au sein du comité ;

En ce qui concerne le deuxième point, la réunion estime que le plan de travail rejoindrait le suivi du plan d'action validé au cours de l'Atelier de Somone et souhaite qu'un fonds soit pourvu par le PAM pour permettre au comité d'assurer le suivi sur le terrain en vue de soutenir efficacement le genre.

S'agissant du troisième point consacré à l'utilisation du fonds genre annoncé par le siège du PAM, la réunion recommande de prendre les devants par la formulation de propositions concrètes ayant trait à l'intégration du genre dans les activités pilotées en vue de renforcer la capacité des femmes par la mise en place de banques de crédits, de puits et d'assurer leur formation tout en leur accordant des facilités pour accéder aux offres d'achat pour les aider à se positionner sur la gestion des banques céréalières.

Par ailleurs la réunion demande de concevoir un projet d'appui transversal des différents projets en cours qui serait annexé au programme pays. Ce projet s'attellera à renforcer les capacités de pilotage du Comité, assurer la coordination intersectorielle et augmenter les capacités techniques des acteurs (Etat-Bailleur de fonds, Projets) en mettant l'accent sur la participation à la prise de décision communautaires de femmes en vue de renforcer leur pouvoir économique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 30.

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance

M. Abdou Aziz Diop

M. Abdou Aziz DIOP

Mme Jeanne GOUBA

*Accès accédez
Banques
céréalières
A renforcer*

Proposition d'Actions - Fonds Genre Programme de pays 1999 - 2001

Le plan d'action femme élaboré en juin 1997 a été revu en juillet 1998 au cours de l'atelier de sensibilisation organisé par le PAM et ses partenaires. Au cours de cet atelier, afin d'assurer un suivi des projets sensible au genre et vérifier l'état d'avancement des engagements en faveur de la femme, le PAM et ses partenaires au Sénégal ont mis en place un comité composé des représentants de :

- l'AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public)
- les directions des projets foresterie communautaire et cantines scolaires
- la FAFS (Fédération des Associations Féminines du Sénégal)
- Caritas
- le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

Ce comité a validé lors de sa réunion du 22 décembre les propositions suivantes pour l'utilisation du fond genre. Le tableau en annexe précise pour chaque activité la répartition budgétaire.

1. Un programme transversal de formation

Les enquêtes qui ont prévalu à l'élaboration du Plan National d'Action en faveur de la Femme ont constaté la faible implication des femmes dans les prises de décisions communautaires et en particulier au niveau des projets de développement. Outre, les contraintes sociologiques qui confinent la femme à son rôle domestique, un des facteurs qui expliquent cette déficience est le faible niveau de qualification et la difficulté d'accès à l'éducation et à l'information. Le Plan d'Action gouvernemental fait de la formation des femmes un des piliers de sa stratégie pour améliorer leurs revenus, la sécurité alimentaire des ménages et pour renforcer l'accès des femmes à la prise de décision au niveau local.

Le volet formation des femmes se conçoit comme un programme transversal qui entend venir en appui aux 5 Activités de Base du Programme de Pays. Le Programme de Pays se compose essentiellement de cinq activités de base selon les priorités suivantes : Activité de base (1) : Alimentation scolaire ; Activité de base (2) : Nutrition Communautaire des groupes vulnérables de mères et enfants mal nourris ; Activité de base (3) Assainissement urbain ; Activité de base (4) : Foresterie communautaire ; Activité de base (5) : Programme spécial de sécurité alimentaire. Les formations contribueront à établir progressivement l'égalité des chances entre les sexes dans la réalisation des activités bénéficiant de l'assistance.

En outre, dans le cadre du nouveau programme de pays qui envisage le renforcement du partenariat avec les ONG, une collaboration étroite est envisagée avec World Vision et Plan International dans les zones d'intervention commune. Les formations seront cofinancées par ces deux ONG ; le suivi post-formation sera assuré par les membres du comité de suivi-genre du PAM et les structures décentralisées de Word Vision et de la FAFS.

Formation à la gestion des vivres

- L'objectif de la formation est de permettre aux femmes de contrôler et superviser la distribution des vivres.
- Le contenu de la formation concernera, la réception, la distribution, la tenue des documents comptables et la gestion de stocks de soudure initiés par les groupements dans les villages d'intervention.

- La formation sera effectuée par 2 facilitateurs : un consultant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et le responsable national de la formation à Caritas.
- Il est prévu une session de 3 jours dans chacune des 7 régions d'intervention du PAM, chaque session regroupant 30 femmes (15 groupements par région et 2 personnes par groupement dont au moins une alphabétisée).
- Les 105 groupements bénéficiaires sont pour 70 d'entre eux des groupements déjà engagés dans les activités de Base 2 et 4 et pour les 35 autres les partenaires potentiels identifiés par World Vision, Plan International et la FAFs pour les activités de Base 4 et 5. Des enseignantes sélectionnées bénéficieront également de cette formation pour accéder aux comités de gestion des cantines scolaires et y jouer un rôle prépondérant.

Contribution budgétaire demandée au PAM : 8 535 \$

Formation en leadership, lobbying genre et gouvernance locale

- L'objectif de la formation de responsables de groupements en leadership, lobbying genre est de permettre aux femmes de mieux comprendre et exercer plus correctement les fonctions qu'elles occupent dans leurs organisations et développer des capacités de plaidoyer dans une stratégie d'élimination des déséquilibres existants entre l'homme et la femme à différents niveaux (national, régional, local).
- Un module sera consacré à la gouvernance locale - objectif : favoriser une bonne compréhension des enjeux de la politique de la décentralisation par ces leaders d'organisations féminines et de la nécessité pour ces responsables de s'impliquer dans la gestion des collectivités locales pour la promotion des intérêts spécifiques des femmes.
- La formation sera assurée par un consultant assisté par une animatrice de la FAFS.
- Une session de 5 jours est prévue dans chacune des 7 régions d'intervention du PAM. Chaque session regroupera 30 femmes (15 groupements par région et 2 personnes par groupement dont au moins une alphabétisée).
- Les 105 groupements bénéficiaires seront sélectionnés conjointement par le PAM, World Vision, Plan international et la FAFS. Les 35 groupements identifiés par le PAM pour cette formation, sont des groupements engagés dans les activités de foresterie et quelques femmes sélectionnées par les comités de pilotage des centres de nutrition communautaire pour jouer un rôle de leader dans la perspective d'une diversification des activités de ces centres.

Contribution budgétaire demandée au PAM : 6 795 \$

2. Augmentation du nombre de femmes bénéficiaires du Programme d'assistance

Outre le programme de formation qui renforcera les capacités des femmes à intervenir dans les décisions communautaires, une politique de quotas est imposée au niveau des catégories de bénéficiaires pour une participation quantitative des femmes aux avantages de l'assistance.

- Dans le programme de Pays, le mécanisme de ciblage mis en place sera affiné de manière à porter le nombre de femmes et d'enfants bénéficiaires directs de l'assistance du PAM à 75%.
- La nutrition communautaire s'adressera exclusivement aux femmes et aux enfants bénéficiaires.
- Les activités de sécurité alimentaire, foresterie communautaire et assainissement donneront la priorité aux groupements de femmes.
- Le projet de cantines scolaires cherchera à relever le taux de scolarisation et de participation des filles.

Les ressources disponibles au titre du Programme de Pays seront utilisées dans cette perspective et le Comité de suivi veillera à l'application de ces dispositions.

- La formation sera effectuée par 2 facilitateurs : un consultant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et le responsable national de la formation à Caritas.
- Il est prévu une session de 3 jours dans chacune des 7 régions d'intervention du PAM, chaque session regroupant 30 femmes (15 groupements par région et 2 personnes par groupement dont au moins une alphabétisée).
- Les 105 groupements bénéficiaires sont pour 70 d'entre eux des groupements déjà engagés dans les activités de Base 2 et 4 et pour les 35 autres les partenaires potentiels identifiés par World Vision, Plan International et la FAFs pour les activités de Base 4 et 5. Des enseignantes sélectionnées bénéficieront également de cette formation pour accéder aux comités de gestion des cantines scolaires et y jouer un rôle prépondérant.

Contribution budgétaire demandée au PAM : 8 535 \$

Formation en leadership, lobbying genre et gouvernance locale

- L'objectif de la formation de responsables de groupements en leadership, lobbying genre est de permettre aux femmes de mieux comprendre et exercer plus correctement les fonctions qu'elles occupent dans leurs organisations et développer des capacités de plaidoyer dans une stratégie d'élimination des déséquilibres existants entre l'homme et la femme à différents niveaux (national, régional, local).
- Un module sera consacré à la gouvernance locale - objectif : favoriser une bonne compréhension des enjeux de la politique de la décentralisation par ces leaders d'organisations féminines et de la nécessité pour ces responsables de s'impliquer dans la gestion des collectivités locales pour la promotion des intérêts spécifiques des femmes.
- La formation sera assurée par un consultant assisté par une animatrice de la FAFS.
- Une session de 5 jours est prévue dans chacune des 7 régions d'intervention du PAM. Chaque session regroupera 30 femmes (15 groupements par région et 2 personnes par groupement dont au moins une alphabétisée).
- Les 105 groupements bénéficiaires seront sélectionnés conjointement par le PAM, World Vision, Plan international et la FAFS. Les 35 groupements identifiés par le PAM pour cette formation, sont des groupements engagés dans les activités de foresterie et quelques femmes sélectionnées par les comités de pilotage des centres de nutrition communautaire pour jouer un rôle de leader dans la perspective d'une diversification des activités de ces centres.

Contribution budgétaire demandée au PAM : 6 795 \$

2. Augmentation du nombre de femmes bénéficiaires du Programme d'assistance

Outre le programme de formation qui renforcera les capacités des femmes à intervenir dans les décisions communautaires, une politique de quotas est imposée au niveau des catégories de bénéficiaires pour une participation quantitative des femmes aux avantages de l'assistance.

- Dans le programme de Pays, le mécanisme de ciblage mis en place sera affiné de manière à porter le nombre de femmes et d'enfants bénéficiaires directs de l'assistance du PAM à 75%.
- La nutrition communautaire s'adressera exclusivement aux femmes et aux enfants bénéficiaires.
- Les activités de sécurité alimentaire, foresterie communautaire et assainissement donneront la priorité aux groupements de femmes.
- Le projet de cantines scolaires cherchera à relever le taux de scolarisation et de participation des filles.

Les ressources disponibles au titre du Programme de Pays seront utilisées dans cette perspective et le Comité de suivi veillera à l'application de ces dispositions.

3. Appui au suivi - évaluation

L'appui demandé pour le suivi concerne les missions de supervision du comité et la réalisation d'une étude d'impact sur les engagements du PAM en faveur des femmes au Sénégal:

Missions de supervision :

Une mission de supervision sera organisée dans chacune des 7 régions par les membres du comité de suivi dans le cadre de la réalisation de son mandat. Les tâches confiées au Comité sont les suivantes:

- rédiger un rapport d'avancement périodique évaluant l'implication des femmes dans les activités du Programme.
- participer aux rencontres-genre organisées par le PAM.
- restituer les résultats des rencontres du Comité aux différents projets et partenaires.
- donner un avis motivé sur les documents de projets soumis au PAM.
- favoriser la collaboration et les échanges d'expériences entre les différents partenaires,

Budget : 3 468 \$

Etude d'impact

En préparation de l'évaluation nationale prévue pour " Beijing + 5 ", une étude d'impact sera réalisée par un consultant sur l'état d'avancement des engagements du PAM en faveur des femmes au Sénégal :

- élaboration d'une grille d'analyse et test dans la région de Dakar (par le consultant)
- collecte des informations au cours des visites aux groupements par la FAFS
- dépouillement et réalisation de l'étude par le consultant

Budget : 1 912 \$

Budget total demandé au PAM : 25 091 \$

**ETUDE SUR L'IMPACT DES ENGAGEMENTS
DU PAM EN FAVEUR DE LA FEMME**

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE DE L'ETUDE :

Le PAM s'est engagé en application des orientations de Beijing, à promouvoir la participation des femmes à la planification, la distribution et au contrôle de l'aide alimentaire afin d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau des ménages.

- Au regard de la mission du PAM qui est la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et en corrélation avec les orientations du gouvernement traduit dans le Plan National d'Action en faveur de la femme, **un plan d'action** a été élaboré en juin 1997 pour favoriser l'implication des femmes dans les projets.
- Un **atelier de sensibilisation** a été organisé en juillet 1998 pour induire un changement de comportement et l'adoption d'attitudes et d'actions favorisant l'accès d'un nombre important de femmes aux bénéfices des projets, à la planification et aux décisions; des indicateurs pertinents ont été identifiés pour les activités en cours
- Au cours de cet atelier, le plan d'action femme élaboré en juin 1997 a été revu; le PAM et ses partenaires au Sénégal ont mis en place **un comité de suivi**, chargé de vérifier l'état d'avancement des engagements en faveur de la femme et de veiller à l'application de ces dispositions prévues dans le cycle de programmation (1999 – 2001).
- Le **programme de Pays**, prévoit de porter le nombre de femmes et d'enfants bénéficiaires directs de l'assistance du PAM à 75%. Le projet de nutrition communautaire a pour bénéficiaires exclusivement des femmes et des enfants; les activités de sécurité alimentaire, foresterie communautaire et assainissement donneront la priorité aux groupements de femmes. Le projet de cantines scolaires cherchera à relever le taux de scolarisation et de participation des filles.
- Outre la politique de quotas imposée au niveau des catégories de bénéficiaires pour une participation quantitative des femmes aux avantages de l'assistance. l'engagement du PAM s'est traduit dans le financement d'un **Programme de formation** qui renforcera les capacités des femmes à intervenir dans les décisions communautaires.

II .OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Procéder à une évaluation de l'impact de l'assistance du PAM auprès des femmes au Sénégal en terme de

- nombre de bénéficiaires directes et indirectes des projets
- avantage reçu
- pouvoir de décision

Identifier les contraintes limitant l'impact positif de l'intervention.

Formuler des recommandations permettant d'améliorer le ciblage des femmes en tant qu'actrices et bénéficiaires à tous les niveaux du cycle de programmation et de mise en œuvre des projets.

III. TERMES DE REFERENCE

Le consultant devra examiner les questions suivantes :

A. A TRAVERS L'ETUDE DES DOCUMENTS

1. Voir pour chaque projet si les femmes sont spécifiquement désignées comme bénéficiaires directes ou indirectes dans les objectifs et le cas échéant voir quels sont les profits déclarés pour les femmes dans les domaines suivants:
 - acquisition de compétences
 - augmentation de la productivité
 - acquisition de nouveaux revenus
2. Quelle place occupent les femmes *parmi les professionnels* qui assurent la planification et la mise en œuvre du projet au niveau des différentes structures :
 - PAM
 - Administration centrale (Directions des projets)
 - Encadrement local.

Apprécier l'impact de l'atelier de sensibilisation sur l'implication des responsables chargés de la mise en œuvre du projet. Existe – t – il dans ces structures un plan d'action tendant à augmenter la participation des femmes aux décisions ?

B. SUR LE TERRAIN, Concernant *les femmes bénéficiaires* :

1. Comment le projet a-t-il un impact sur l'accès des femmes aux **avantages économiques**? (accès à la terre ; opportunité d'emploi rémunéré ou autre activité génératrice de revenus ; contrôle de la vente des produits, participation aux appels d'offres du PAM). Y a-t-il des profits autres que ceux mentionnés dans les Objectifs ?
2. Les femmes bénéficiaires ont elles accès aux **nouvelles opportunités** et aux nouveaux services résultant des projets ? (formation au niveau local, appartenance aux groupements, accès aux responsabilités) ? Sinon, quelles en sont les raisons ?
A ce stade sera évalué l'impact des cantines scolaires et centres d'hébergement sur les indicateurs suivants : taux global de scolarisation des filles, taux d'abandon, taux de fréquentation (absentéisme), taux de réussite (concours d'entrées en 6è, en 2d ou dans un établissement d'enseignement supérieur).
3. Comment le projet a-t-il eu un impact sur **l'emploi du temps des femmes** ? Leur charge de travail a – t - elle augmentée ou non du fait des innovations ou des changements ? (scolarisation des filles, enseignement en matière de nutrition ou de santé,; étudier la distance entre l'habitation , les lieux de travail, l'approvisionnement en eau et en bois de chauffage). Si la charge de travail a baissé, cela signifie-t-il une perte de revenus pour les femmes ?
4. Comment le projet a -t-il eu un impact sur **les moyens de subsistance** du groupe cible et sur le contrôle qu'exercent les femmes sur l'approvisionnement en nourriture du foyer ?
L'assistance alimentaire a t- elle introduite un changement dans l'alimentation de base ? Le cas échéant, voir si ce changement est accepté ? Le temps de préparation s'en est -t-il trouvé augmenté ?
Pour le cas spécifique du projet de Nutrition communautaire l'assistance alimentaire a t- elle eu un impact sur **l'état de santé des mères**. A cet effet l'évaluation devrait exploiter les résultats des enquêtes en cours sur le poids de naissance des enfants et la sécrétion lactée chez la femme allaitante.

5. Le projet a-t-il eu des **effets négatifs sur les femmes** au sein de groupes et de catégories qui ne sont pas immédiatement concernés ? Identifier tout problème existant dans le fonctionnement des projets et susceptible de nuire aux femmes et formuler des recommandations pour le déroulement futur des activités.
6. Soumettre à la fin de la mission de consultation, **un rapport définitif détaillé** incluant :
- toutes les conclusions issues de l'enquête de terrain et des interviews des personnes ressources et groupes de référence
 - et les recommandations permettant d'améliorer le ciblage des femmes en tant qu'actrices et bénéficiaires à tous les niveaux du cycle de programmation et de mise en œuvre des projets.

Ce document intégrera également:

- l'approche utilisée
- et la liste des personnes ressources impliquées

IV. METHODOLOGIE

Les données seront recueillies à partir d'un questionnaire complété par une enquête de proximité par questions ouvertes au niveau de personnes ressources et groupe cibles. Les visites sur le terrain concerneront un échantillon de 3 sites par projet choisis conjointement par le consultant et les responsables des projets respectifs.

Les sites regroupant plusieurs projets seront privilégiés.

Préalablement aux visites sur le terrain, l'étude des documents des différents projets et une rencontre avec les responsables du programme (membres du comité de suivi des engagements en faveur de la femme et des responsables des projets) permettront au consultant d'élaborer des supports pour la collecte des données.

A cet effet, l'étude prendra en considération les critères suivants relatifs à la condition de la femme :

Indicateurs et critères relatifs à la condition de la femme

Besoins de base : pour les femmes, un meilleur approvisionnement pour les besoins fondamentaux comme la nourriture, l'eau, le combustible, le logement et les soins de santé ; une répartition proportionnelle des ressources de base entre hommes et femmes.

Rôles de leader : proportion égale d'hommes et de femmes dans les rôles dirigeants de la communauté et en ce qui concerne les questions relatives aux femmes ; pouvoir politique correspondant et perception de ce rôle de leader par les hommes influents de la communauté.

Sensibilisation : sensibilisation des femmes aux besoins et aux questions concernant les femmes ; sensibilisation à la discrimination contre les femmes ; faculté d'analyser les questions en fonction des intérêts et des droits des femmes.

Analyse des besoins : participation des femmes à l'identification des besoins prioritaires de la communauté et des besoins spécifiques des femmes.

Planification Participation des femmes à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet compris au sens où elles sont associées à la prise de décision concernant ces différents aspects et ont la capacité d'y contribuer (formation adéquate et accès à l'information).

Division sexuelle du travail : participation des femmes à des tâches traditionnellement réservées aux hommes ; niveau de participation des hommes à des tâches traditionnellement réservées aux femmes ; nombre d'heures de travail effectuées par jour par une femme active, comparé au nombre d'heures d'un homme.

Contrôle des moyens de production : l'accès des femmes à la terre, au crédit, à la répartition des revenus et à l'accumulation du capital ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources.

V. DUREE DE LA MISSION

La mission durera 20 jours ouvrables à compter du 4 novembre au 1 décembre La période sera répartie comme suit :

- consultation de documents et contacts avec les responsables du programme : 5 jours
- travail sur le terrain : 8 jours
- élaboration du rapport : 7 jours

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant pressenti a une formation en sociologie et études du développement. Il est consultant depuis 1983 et dispose d'une bonne expérience dans les méthodes d'animation et recherche participatives. A ce titre il a participé en qualité de co facilitateur à l'atelier de sensibilisation genre et développement organisé par le PAM en juin 1998. Il a également une connaissance des activités du PAM pour avoir réalisé en 1996 une évaluation du projet d'assistance aux cantines scolaires en qualité de co évaluateur. Il travaille depuis une dizaine d'années avec des organisations féminines.